



2015

RAPPORT D'ACTIVITE

| GÉNÉRALITES | ASSAINISSEMENT COLLECTIF | ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF | EAU POTABLE

MISSION D'ASSISTANCE A LA GESTION DE L'EAU (M.A.G.E)

Avec le concours financier de :



Sommaire

Préambule	5
Généralités	7
<i>Contexte</i>	9
<i>Equipe technique</i>	11
<i>Moyens techniques</i>	15
<i>Dépenses</i>	17
<i>Recettes attendues</i>	19
<i>Bilan financier</i>	21
<i>Budget prévisionnel 2014</i>	25
Assainissement collectif	27
<i>Assistance technique, acquisition et valorisation des connaissances</i>	29
<i>Expertise</i>	35
<i>Programme prévisionnel</i>	37
Assainissement non collectif	41
<i>Récolte et analyse des données départementales</i>	43
<i>Animation territoriale</i>	45
<i>Programme prévisionnel</i>	47
Eau potable	49
<i>Assistance technique</i>	51
<i>Acquisition et diffusion de la connaissance</i>	57
<i>Animation territoriale</i>	61
<i>Communication</i>	67
<i>Activités Diverses - Eau Potable</i>	69
<i>Programme départemental d'amélioration des connaissances sur les ressources en eau</i>	71
<i>Programme prévisionnel</i>	75

Préambule

La Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau a été créée par le Conseil Départemental du Cantal en 1996. Elle est rattachée depuis 2013 au Pôle Déplacements et Infrastructures, à la Direction Transports Equipements et Environnement, au Service Environnement et Aménagement Rural.

La MAGE assure une mission de conseil et d'appui technique à l'exploitation des ouvrages d'assainissement et d'eau potable à destination des collectivités locales et de leurs groupements. La MAGE, outre ses activités principales dans les domaines de l'assainissement collectif et de l'alimentation en eau potable, anime depuis 2013 un réseau départemental des techniciens de l'assainissement non collectif (ANC) et effectue quelques missions ponctuelles d'Assistance à maitrise d'Ouvrage pour le compte de l'agence technique départementale CIT. Associée à la MAGE jusqu'en 2014, la mission Milieux aquatiques est dorénavant intégrée à la mission Espaces Naturels et Ruraux du Service Environnement et Aménagement Rural.

Les programmes annuels d'intervention auprès des collectivités gestionnaires de l'assainissement et/ou de l'eau sont régis par des accords cadres départementaux entre le Conseil Départemental et les Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne qui s'étendent sur la période 2013 - 2018. Ce rapport annuel a pour objet de faire le bilan de l'activité de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau en 2015, et de présenter le programme prévisionnel 2016, conformément à ces accords cadres. Cette activité d'assistance technique est soutenue jusqu'à 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



I GÉNÉRALITÉS

- | ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- | ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- | EAU POTABLE

Présentation générale

Depuis 2009, la MAGE est organisée par secteurs géographiques (4 secteurs d'intervention). Chacun des secteurs est affecté à un technicien pour l'exercice des missions d'assistance technique eau potable et assainissement collectif. Trois missions échappent à une sectorisation géographique. Il s'agit de « l'aide à la mise en place et au suivi des périmètres de protection », de « l'amélioration des connaissances sur les ressources en eau » (Émilie SOLIGNAC), de « l'animation départementale dans le domaine de l'assainissement non collectif » (Line DELRIEU).

EVENEMENTS PARTICULIERS AYANT IMPACTÉ L'ACTIVITÉ M.A.G.E. EN 2015 :

- **Période de congés paternité : poste technicien chargée de mission eau assainissement (Alexis RUELLE).** En Janvier 2015, 11 jours.
- **Temps partiel 80% : 2 postes techniciens chargés de mission eau assainissement (Alexis RUELLE / Line DELRIEU).** Entre janvier et août 2015 pour le premier poste et ensemble de l'année 2015 pour le second.
- **Renouvellement poste technicien chargé de mission eau assainissement (Alexis RUELLE).** Emploi contractuel renouvelé le 1^{er} octobre 2015 pour une durée d'un an (jusqu'au 30 sept. 2016).
- **Période de vacance de poste chargé de mission eau assainissement.** Poste pourvu le 1^{er} avril 2015 (3 mois).
- **Transfert budgétaire et organisationnel de l'activité milieux aquatiques (ETP techniques et administratifs) à la mission Espaces Naturels et Ruraux (ENR).** Le temps de travail dévolu à la réalisation de cette mission en 2014 était d'environ 0,5 ETP pour un budget de 46 000 € (y compris dépenses liées au réseau de suivi qualité des cours d'eau).
- **Sous-traitance d'une prestation de visites (21) sur les installations d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (collectivité non éligible).** Cette prestation a été réalisée par l'entreprise SGS au cours du mois d'octobre 2015 pour un montant estimé à 13 110 € TTC. La CABA a financé la moitié de la prestation, l'autre moitié ayant été supportée par le Département (pour rappel, financement 2014 : 100% CABA).

Équipe technique

L'effectif de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau du Département du Cantal est le suivant :

- 2 techniciens chargés de mission eau / assainissement

COUDERT Laure-Lise



RUELLE Alexis



- 1 technicienne chargée de mission eau / assainissement collectif / assainissement non collectif

DELRIEU Line



- 1 technicienne chargée de mission ressource en eau

SOLIGNAC Emilie



- 1 secrétaire (plein-temps depuis janvier 2010)

MALASSAGNE Sophie



- 1 ingénieur chef de mission

LEMASQUERIER Yannick :



Pour l'encadrement de la mission, le chef du service Environnement – Cadre de vie – Aides aux communes s'implique aux côtés des agents de la MAGE :

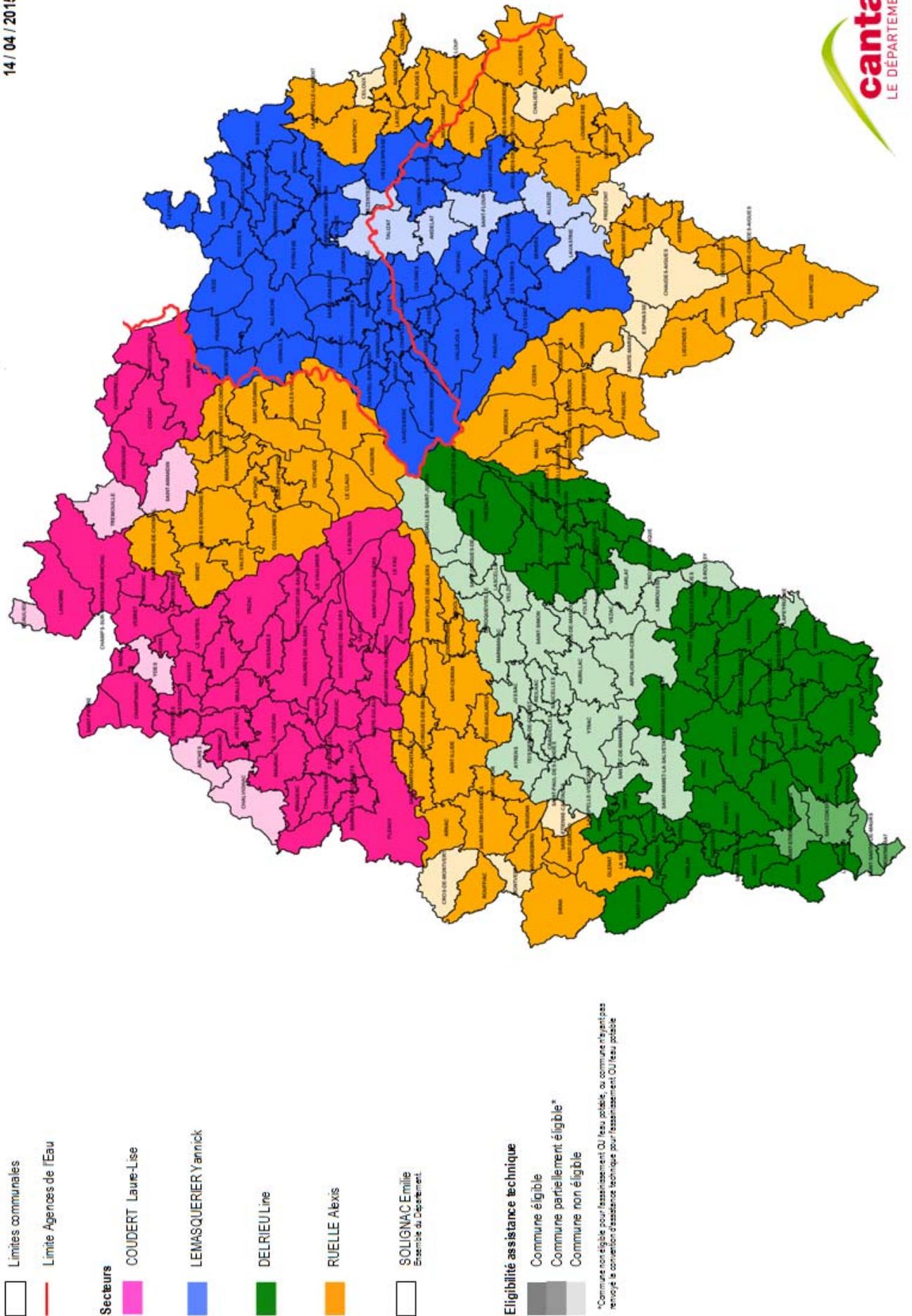
- 1 ingénieur chef de service (30 jours / an)

DENISE Bruno



Secteurs d'intervention eau potable et assainissement / MAGE 15

14 / 04 / 2015



Le nombre d'équivalent temps plein effectifs dédiés à chacune des missions¹ en 2015 était le suivant :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 1,60 équivalents temps plein technicien / ingénieur
- 0,30 équivalent temps plein secrétariat
- 0,05 équivalent temps plein ingénieur chef de service

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- 0,10 équivalent temps plein technicien
- 0,05 équivalent temps plein secrétariat
- 0,00 équivalent temps plein ingénieur chef de service

EAU POTABLE

- 2,20 équivalents temps plein technicien / ingénieur
- 0,40 équivalent temps plein secrétariat
- 0,10 équivalent temps plein ingénieur chef de service

Soit un total d'ETP effectifs affectés aux missions de la MAGE en 2015 de :

- 3,90 équivalent temps plein technicien / ingénieur MAGE
- 0,75 équivalent temps plein secrétariat
- 0,15 équivalent temps plein ingénieur chef de service

¹ ETP effectivement dévolus à l'exercice des missions et excluant les congés spéciaux (congés maternité et paternité, longue maladie,...), les dispositions particulières d'exercice (temps partiel,...) et les jours de mise à disposition des agents MAGE pour des activités extérieures au service (ATD).

Moyens techniques

L'équipement de la mission se compose de :

- 2 véhicules utilitaires : 2 Berlingo équipés de réfrigérateurs,
- conductimètres, pH-mètres, oxymètres, flaconnages divers,
- 1 MESmètre,
- 5 préleveurs (3 Aqualyse, 1 Isco, 1 Sigma) pour les bilans 24 heures,
- 3 débitmètres (2 US Aqualyse -Visa 460 FM et 1 débitmètre Hydreka bulle à bulle - Sigma 950,
- 3 obturateurs déversoirs Hydreka (diamètres de 200, 250 et 300 mm),
- 1 pluviomètre,
- 1 enregistreur OCTOPUS,
- 1 détecteur de métaux,
- 1 règle étalon OIE,
- 2 appareils photo numérique,
- 2 GPS,
- 1 altimètre,
- 6 ordinateurs (dont 3 ordinateurs portables) pourvus d'un logiciel de suivi des stations d'épuration (Microsat V3) et d'un Système d'Information Géographique (Géoconcept),
- 5 téléphones portables,
- 1 mallette multi-paramètres pour les missions ressources en eau et milieux aquatiques.

Dépenses

NATURE DES OPERATIONS	MONTANT TTC
Salaires (rémunérations, charges diverses, assurance, cotisations)	208 872,30 €
Entretien véhicules	933,01 €
Acquisition matériel de terrain	2 748,78 €
Entretien et réparation du matériel et mobilier dédié à la mission	1 850,24 €
Carburant	2 145,62 €
Visites médicales	167,10 €
Assurances des véhicules	659,86 €
Frais de déplacement	2 332,15 €
Electricité, eau, gaz (le cas échéant)	1 705,16 €
Frais de poste et télécommunications	2 863,67 €
Frais d'impression	500,00 €
Habillement	178,50 €
Fournitures de bureau	325,61 €
Fournitures informatiques	8 227,59 €
Produits chimiques	0,00 €
Frais analyses (hors analyses du contrôle sanitaire)	1 080,24 €
Frais de formation	6 355,20 €
Prestation sous-traitée	13 110,00 €
Documentation générale	374,00 €
Loyers et charges locatives	2 784,00 €
Location de matériel (technique, de transport, de bureau)	0,00 €
Amortissement véhicules	0,00 €
Amortissement matériel d'analyse et de mesure	0,00 €
Amortissement Matériel Informatique	1 074,06 €
TOTAL	258 287,09 €

Recettes estimées

NATURE DES RECETTES	MONTANT TTC
Agence de l'eau	126 780,00 €
<i>Assainissement collectif</i>	<i>56 907,00 €</i>
<i>Assainissement non collectif</i>	<i>3 967,00 €</i>
<i>Eau potable</i>	<i>65 906,00 €</i>
Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac*	6 555,00 €
TOTAL	133 335,00 €
Rappel dépenses	258 287,09 €
TAUX GLOBAL DE FINANCEMENT DE LA MISSION (%)	51,6 %
TAUX DE FINANCEMENT AGENCE DE L'EAU DE LA MISSION (%)	49,1 %

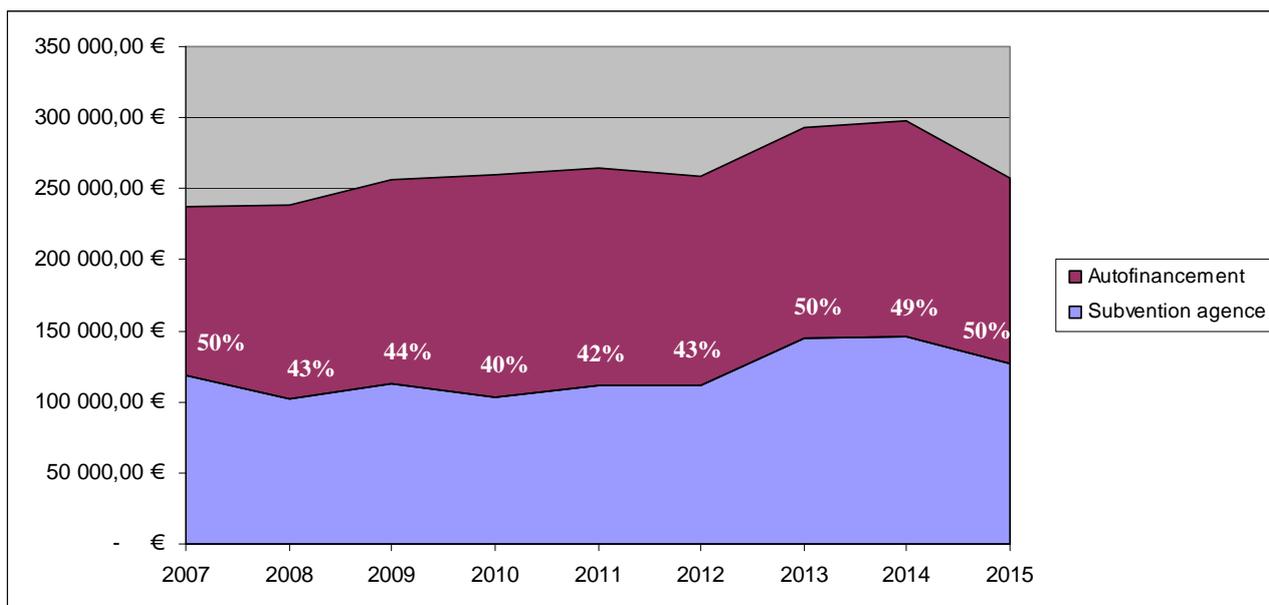
* Prestation de visites assainissement sous-traitée et supportée par la CABA (50%), l'Agence de l'eau (25%) et le Département (25%)

Bilan financier

L'agence de l'eau apporte sa contribution au financement de la MAGE depuis sa création en 1996.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de ces contributions depuis 2007. L'engagement actuel de l'agence auprès du Département est formalisé par un accord cadre qui couvre la période 2013-2018.

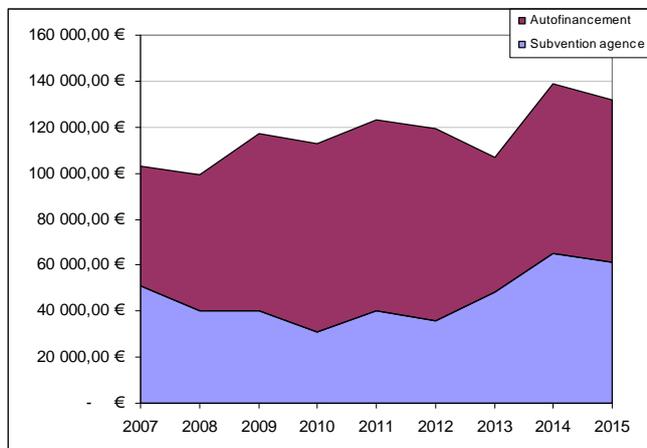
Evolution du budget de la MAGE depuis 2007 (sur la base d'une estimation des aides pour l'année 2015)



En 2015, le budget global de la MAGE est évalué à environ 258 000 € : il est en forte baisse comparé à 2014 (- 14% / - 41 000 €). Cette évolution budgétaire significative s'explique par :

- Le transfert de l'activité milieux aquatiques vers la mission Espaces Naturels et Ruraux (coût annuel 2014 de la mission milieux aquatique : 46 000 €) ainsi que d'une partie de la mission secrétariat pour l'exercice de cette même activité
- Cette diminution de budget est partiellement atténuée par le fait que le département supporte partiellement en 2015 (50% chacun avec la CABA) le coût de la prestation de sous-traitance des visites d'assistance technique sur les installations de la CABA (21 visites), qui représente un montant total de 13 110 € HT. Pour rappel, ce coût était entièrement supporté par la CABA en 2014.

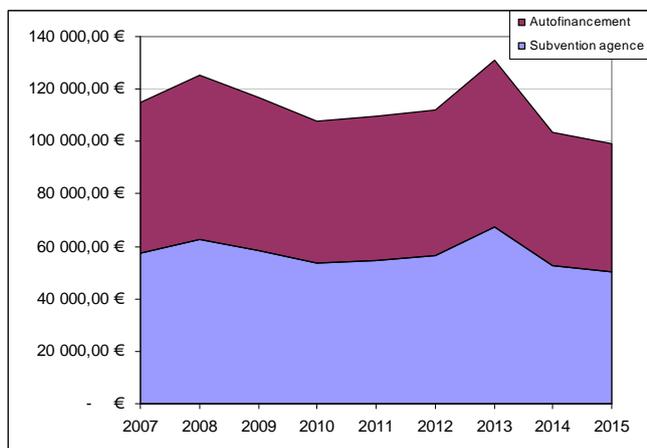
Eau potable



Pour la 2^{ème} année consécutive, les missions dans le domaine de l'eau eau potable correspondent au volume d'activité principal de la MAGE (2,20 ETP technicien). Le volume d'activité dédié à cette thématique reste élevé cette année et le sera encore, mais dans une moindre mesure, en 2016 (nombreux plans locaux eau potable en cours de finalisation, vérification de la mise en œuvre des mesures de protection des captages). L'accord

cadre 2013-2018 avec l'agence de l'eau a marqué une nette augmentation du taux de financement global de l'activité eau potable, stable à 47% en 2015.

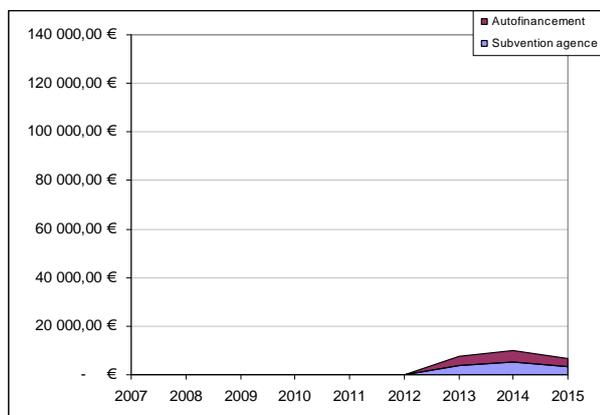
Assainissement



Les missions d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement correspondent au second volume d'activité de la MAGE en 2015 (1,6 ETP technicien). Le budget dédié à cette mission en 2015 se stabilise sur la base du budget 2014 et ce malgré la légère augmentation du nombre d'ETP dédiés à cette mission comparé à 2014 (1,4 ETP technicien) et la participation financière du CG au marché de sous-traitance pour les prestations de

visites des installations d'assainissement de la Communauté d'agglomération d'Aurillac (collectivité non éligible à l'assistance technique). La mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement est financée à un taux global de 51% par l'agence de l'eau (50% pour l'assistance technique et 70% pour la mission d'expertise).

Assainissement non collectif



La mission « assainissement non collectif », initiée en 2013, représente une faible part des activités de la MAGE (~3 % du budget). Cette mission permet cependant d'animer activement un réseau départemental des techniciens de l'assainissement non collectif et constitue un lien important avec les communautés de communes, amenées à exercer, dès 2018 ou au plus tard en 2020, les compétences eau

potable et assainissement. En 2015, cette activité a été maintenue à moyens humains constants. **Cette activité d'assistance technique est soutenue à 50% par l'agence de l'eau dans le cadre de l'accord cadre 2013 - 2018.**

Observations

Les modalités de coopération et de soutien de l'activité du département par les Agences de l'eau (Adour Garonne et Loire Bretagne) sont fixées dans les accords cadres 2013 – 2018 approuvés par l'assemblée délibérante départementale en 2013.

Comme prévu dans le rapport d'activité précédent, le budget MAGE est en forte baisse par rapport à celui de 2014 (- 15%). Cette baisse est due au redéploiement de l'activité milieux aquatiques vers la mission Espaces naturels et ruraux. Cette activité incluait le réseau de suivi de la qualité des cours d'eau, ce qui explique l'importance financière de cette activité malgré les 0,5 ETP dévolu à cette dernière (46 000 € de dépenses en 2014).

Pour ce qui est du budget réel 2015, il est supérieur au budget prévisionnel (+ 5,2%). Cette augmentation s'explique toutefois principalement par la décision non anticipée de participer à 50% au financement des visites des systèmes d'assainissement de la CABA (dépense entièrement supportée par la CABA en 2014). Cette prestation est depuis 2013 sous-traitée à un bureau d'études (SGS en 2015).

Le taux de financement Agence de l'eau de la mission est quant à lui en légère augmentation à 52% (49% en 2014) et témoigne de l'engagement réaffirmé de ce partenaire en soutien aux activités MAGE.

Budget prévisionnel 2016

NATURE DES OPERATIONS	MONTANT TTC	AC	ANC	AEP
Salaires (rémunérations, charges diverses, assurance, cotisations)	194 997,37 €	77 536,87 €	5 670,20 €	111 790,30 €
Entretien véhicules	933,01 €	377,79 €	24,14 €	531,08 €
Acquisition matériel de terrain	2 748,78 €	1 113,02 €	71,12 €	1 564,64 €
Entretien et réparation du matériel et mobilier dédié à la mission	1 850,24 €	749,19 €	47,87 €	1 053,18 €
Carburant	2 145,62 €	868,80 €	55,51 €	1 221,31 €
Visites médicales	167,10 €	67,66 €	4,32 €	95,12 €
Assurances des véhicules	659,86 €	267,19 €	17,07 €	375,60 €
Frais de déplacement	2 332,15 €	944,32 €	60,34 €	1 327,49 €
Electricité, eau, gaz (le cas échéant)	1 705,16 €	690,45 €	44,12 €	970,60 €
Frais de poste et télécommunications	2 863,67 €	1 159,55 €	74,09 €	1 630,03 €
Frais d'impression	500,00 €	202,46 €	12,94 €	284,61 €
Habillement	178,50 €	72,28 €	4,62 €	101,60 €
Fournitures de bureau	325,61 €	131,84 €	8,42 €	185,34 €
Fournitures informatiques	8 227,59 €	3 331,48 €	212,87 €	4 683,23 €
Produits chimiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais analyses (hors analyses du contrôle sanitaire)	1 080,24 €	1 080,24 €	0,00 €	0,00 €
Frais de formation	6 355,20 €	2 573,32 €	164,43 €	3 617,45 €
Prestation sous-traitée (participation collectivité déduite)	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Documentation générale	374,00 €	151,44 €	9,68 €	212,88 €
Loyers et charges locatives	2 784,00 €	1 127,29 €	72,03 €	1 584,68 €
Location de matériel (technique, de transport, de bureau)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amortissement véhicules	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amortissement matériel d'analyse et de mesure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amortissement Matériel Informatique	994,14 €	402,54 €	25,72 €	565,88 €
TOTAL	238 722,24 €	100 347,73 €	6 579,50 €	131 795,00 €
	Nombre de jours techniques dédiés :	313	20	440
	Pourcentage activité (en jours) :	40%	3%	57%
	Coût journalier :	321	329	300
	Financement agence (%) :	51%	50%	47%
	Financement agence (€) :	50 976 €	3 290 €	61 404 €
				TOTAL AIDES
				115 671 €

Le budget prévisionnel 2016 est estimé à 239 000 € environ (251 000 € en 2014). Le taux de financement prévisionnel des activités de la MAGE par l'Agence de l'Eau Adour Garonne est quant à lui évalué à 48%. Ce budget prévisionnel est en diminution par rapport à celui de 2015 (- 5%). Cette diminution de budget s'explique principalement par la mise à disposition d'une partie des agents de la MAGE à l'agence technique départementale CIT (+100 jours par an) pour la réalisation de missions de cartographie et de pré-recherche de fuites, en plus de la mission d'AMO pour la mise en œuvre de la protection des captages.



I GÉNÉRALITÉS

I ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I EAU POTABLE

Assistance technique, acquisition et valorisation des connaissances

Codification agence : Mission AC1

Contenu de la mission

- Assister le cas échéant le service d'assainissement collectif pour le diagnostic et le suivi régulier des systèmes d'épuration des eaux usées
- Valider et exploiter les résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages
- Recueillir des informations sur les systèmes d'assainissement et leur fonctionnement (3 commentaires obligatoires sur le réseau, station file eau et sous-produits). Ces observations ont vocation à être publiées sur le portail du bassin « Adour Garonne »
- Proposer des actions d'améliorations relatives aux opérations à réaliser

Dépenses liées à la mission

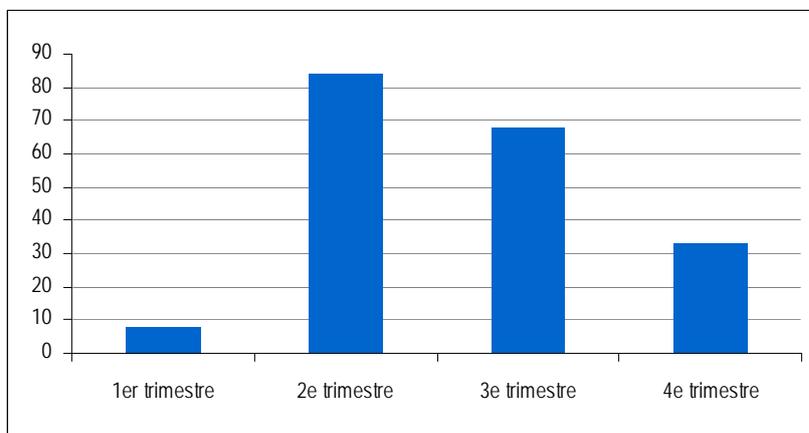
Le montant des dépenses liées à cette mission est de **107 415 €**.

Annexe ASS - 1 : Annexe financière de la mission AC1

Visites de stations d'épuration

180 journées techniciens (rédaction des CR et bilans annuels compris) ont été consacrées aux visites des ouvrages d'épuration représentant **203 visites**. Cela correspond à plus de 100% du programme prévisionnel.

- 1er trimestre : 8 visites
- 2ème trimestre : 84 visites
- 3ème trimestre : 68 visites
- 4ème trimestre : 33 visites



Dans le détail (cf. carte page ci-contre) :

- 171 visites avec analyses sur 154 (111%),
- 21 visites bilan 24 heures sur 22 (95%),
- 11 visites courantes d'autosurveillance sur 14 (79%),
- 19 descriptifs de nouvelles stations sur 17 (112%),
- 15 visites de système de collecte sur 19 (79%)

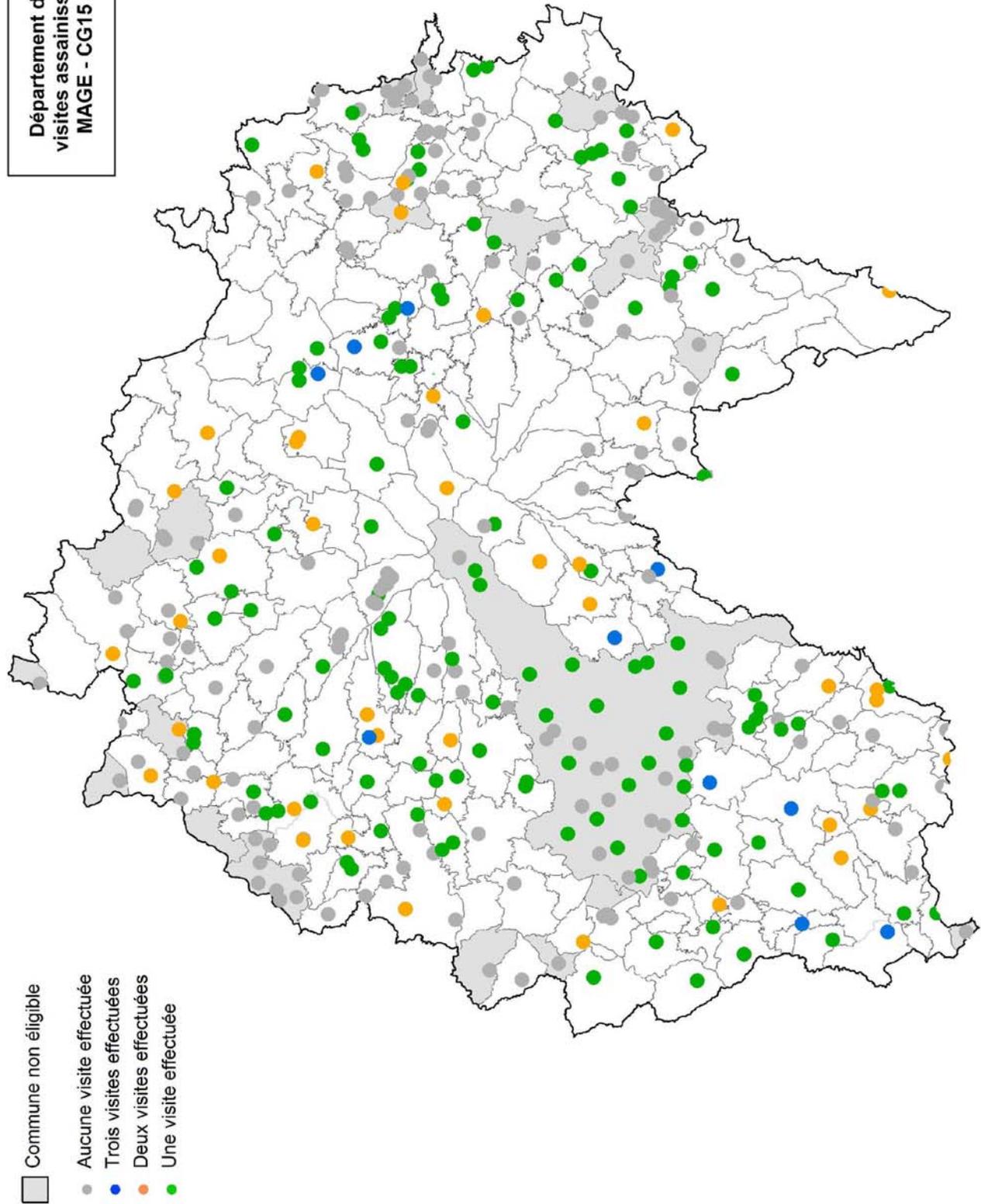
Annexe ASS - 2 : Tableau récapitulatif des visites assainissement assistance technique Mission AC1

Parmi les 171 visites simples, 21 ont été réalisées par un prestataire extérieur sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (collectivité non éligible). Le montant global de cette prestation est estimé en 2015 (marché à bons de commande en cours) à 13 110,00 € HT. La CABA finance 50% du montant (100% en 2014).

La mission de la MAGE a donc consisté à :

- Montage du Dossier de Consultation
- Analyse des offres
- Suivi du marché (relecture des CR,...)
- Organisation d'une réunion bilan avec la CABA

Département du CANTAL
visites assainissement 2015
MAGE - CG15 - Mai 2016



Autres activités d'assistance technique

La MAGE a assisté les collectivités concernant notamment :

- La rédaction des manuels autosurveillance et de cahiers d'exploitation
- La gestion des sous produits
- L'élaboration de conventions de raccordement
- La programmation et suivi des travaux
- L'élaboration de programmes de formation des personnels
- L'évaluation de la qualité des services
- Avis technique sur les nouveaux dispositifs d'autosurveillance
- Réunion de présentation et de synthèse des résultats

Cette activité correspondait en 2014 à **55 jours**.

De plus, Alexis RUELLE a effectué **4 jours** de formation sur le « calcul des réseaux et ouvrages en assainissement » en novembre 2015.

Annexe ASS - 3 : Détail des formations assainissement reçues par les techniciens MAGE

La MAGE émet un avis technique à l'instruction des dossiers de demandes d'aides des collectivités concernant les travaux d'assainissement collectif. Cela a représenté **24 avis**, correspondant à environ **13 jours** d'activité pour les techniciens.

Le montant total des subventions accordées en 2015 est de :

- **458 768 €** concernant des travaux d'assainissement (projets de station, réhabilitation de réseaux...),
- **10 010 €** concernant des études d'assainissement (plans d'épandage, diagnostics de réseaux...).

Réunions

La MAGE a participé à différentes réunions afin d'accompagner les collectivités dans leurs démarches de mise en conformité et d'études pour l'amélioration de leurs systèmes d'assainissement.

Cela a représenté **73 réunions**, correspondant à **37 jours techniciens** (préparation des réunions incluse).

- Schéma d'assainissement : 2 réunions
- Etudes diagnostic : 6 réunions
- Etude de valorisation des boues : 3 réunions
- Mise en conformité réglementaire (ERU, DCE) : 2 réunions
- Exceptionnelles: 4 réunions
- Techniques : 51 réunions
- Internes : 5 réunions

Bilan de l'exercice 2015

Au total, **289 jours** ont été consacrés à la réalisation de cette mission d'assistance technique assainissement.

Le programme de visites « assainissement » assistance technique a été globalement réalisé dans sa totalité.

Expertise

Codification agence : Mission AC3

Contenu de la mission

- Intervention de type mesure y compris sur le milieu (bilan 24h, 48h...)
- Saisie et analyse de données
- Tenue ou participation à des réunions
- Analyses (rejets ou suivi milieu)
- Rédaction des rapports d'avancement et du rapport final de l'action

Dépenses liées à la mission

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **4 570 €**.

Annexe ASS - 4 : Annexe financière de la mission AC3

Mutualisation des retours d'expérience

Sous la direction d'IRSTEA et en partenariat avec l'agence de l'eau, la MAGE a participé à l'étude sur le fonctionnement des filtres plantés de roseaux en altitude. Un bilan d'autosurveillance sur les stations de Roffiac et de Valette ainsi que plusieurs relevés des enregistreurs (pression, température) installés sur les sites ont également été réalisés.

Cela a représenté **10 jours** d'activité de la MAGE.

Bilan de l'exercice 2015

L'année 2015 représentait l'avant dernière année d'expertise menée par la MAGE sur la thématique de l'évaluation du fonctionnement des filtres plantés de roseaux en altitude. Ce suivi débuté en 2013 permet d'apporter des éléments de connaissance essentiels à l'exercice de la mission de conseil de la MAGE auprès des collectivités gestionnaires.

Programme prévisionnel

Mission expertise AC3

En 2016, IRSTEA a décidé de prolonger son étude du fonctionnement des filtres plantés de roseaux en altitude pour une année supplémentaire afin d'expérimenter le fonctionnement des dispositifs dans des conditions météorologiques moins clémentes que lors des deux derniers hivers. La MAGE a choisi de poursuivre cette démarche en réalisant les suivis des filtres de ROFFIAC et de VALETTE jusqu'à l'été 2016 (suivi température en continu et réalisation d'un bilan hivernal sur chaque STEP).

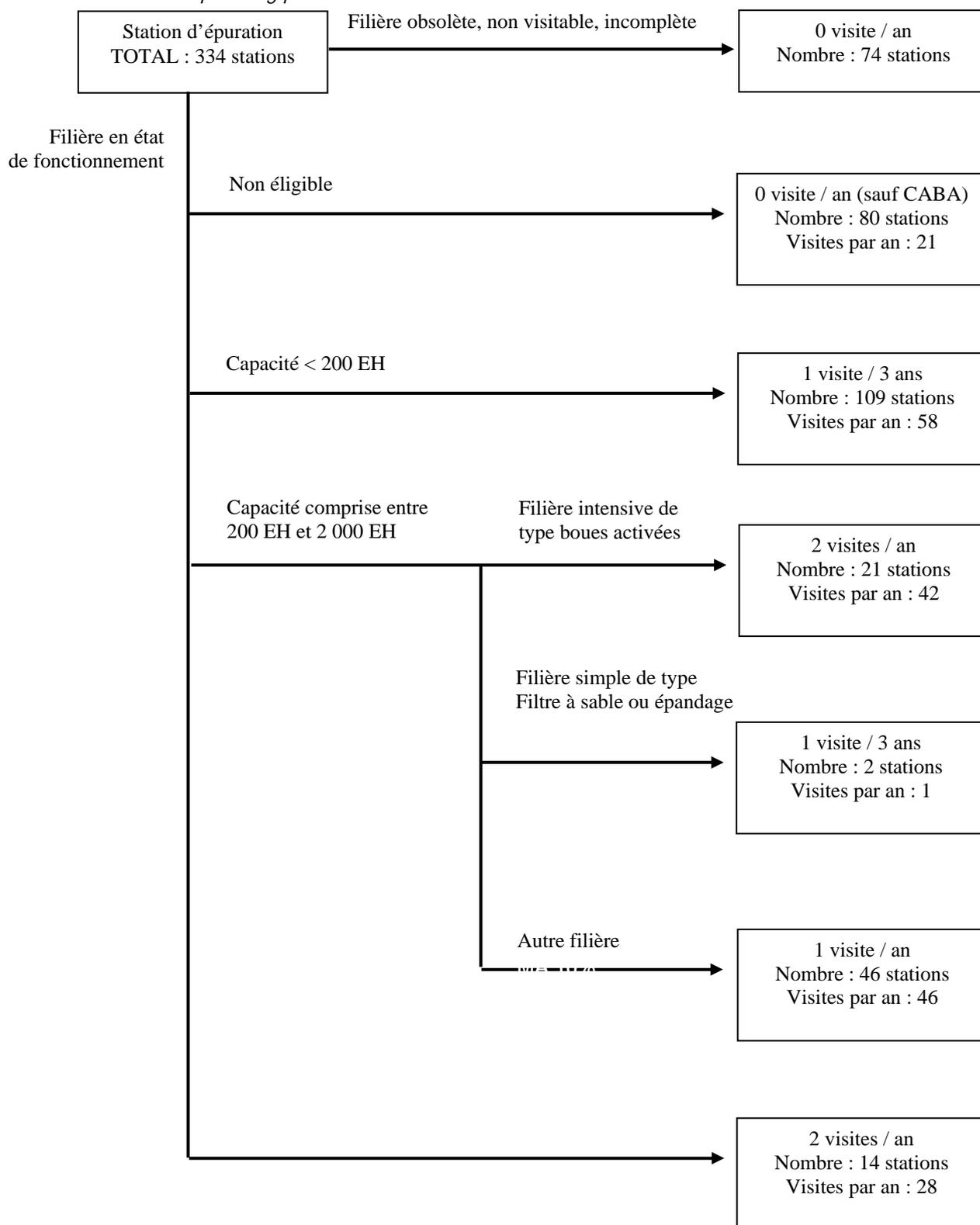
Cela représentera **10 jours** d'activité de la MAGE.

Mission assistance technique AC1

En 2016, conformément au programme pluriannuel de visites établi en 2013, la MAGE effectuera **196 visites** sur les stations d'épuration du département, ce qui correspondra au total à **303 jours techniciens**.

Le logigramme page suivante décrit le mode de programmation des stations d'épuration.

Annexe ASS - 5 : planning prévisionnel des visites 2016



TOTAL : 196 Visites / an

Programme assainissement collectif

Année 2016 - prévisionnel

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Type de mission	Code Agence	Nombre jours		Budget alloué		Subvention escomptée	
ANIMATION TERRITORIALE			0		0 €		
ASSISTANCE TECHNIQUE	AT - AC1	303	303	96 336 €	96 336 €	50%	48 168 €
ACQUISITION ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE	AC - AC2	0	0	0 €	0 €	50%	0 €
EXPERTISE TECHNIQUE	EX - AC3	10	10	4 012 €	4 012 €	70%	2 808 €
COMMUNICATION			0		0 €		
HORS CONVENTION			0		0 €		
		313		100 348 €		51%	50 976 €

Annexes ASS – 6 à 8 : Programme prévisionnel 2014 Assainissement collectif

Annexes ASS – 9 et 10 : Attestation de non récupération de la TVA 2015 et 2016



I GÉNÉRALITÉS

I ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I EAU POTABLE

Récolte et analyse des données départementales

Codification agence : Missions ANC 2

Contenu de la mission

- Promouvoir et généraliser l'évaluation de la qualité du service d'assainissement non collectif
- Elaborer des synthèses à l'échelle de territoires pertinents (bassins versants, département,...)
- Mettre à disposition les données récoltées et les travaux d'analyse via un observatoire de bassin et sur le portail de bassin (Système d'Information sur l'Eau)

Dépenses liée à la mission

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **3 967 €**.

Annexe ANC - 1 : Annexe financière de la mission ANC 2

Réalisation de synthèses départementales

1 / Récupération des données concernant les volumes de boues vidangées sur le département en 2012-2013-2014. Répartition et transmission des données à chaque communauté de communes. (*Annexe ANC - 3*).

→ Jours ETP nécessaires à la réalisation de la mission : **7 jours**

2 / Organisation de la récupération des données « vidange » pour 2015, dans le but que les SPANC puissent utiliser la données pour la déclarer à l'Agence avant le 31 mars de l'année N+1.

→ Jours ETP nécessaires à la réalisation de la mission : **2 jours**

3 / Réunion Toulouse inter SPANC le 12 mars 2015 (AEAG)

→ Jour ETP nécessaire à la réalisation de la mission : **1 jour**

Animation territoriale

Codification agence : Missions ANC 3

Contenu de la mission

- Favoriser l'émergence, la structuration et l'animation d'un réseau local de techniciens en ANC pour mutualiser les expériences locales,
- Assurer la gestion et la promotion des chartes départementales,
- Proposer une assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de formation à l'attention des acteurs de l'ANC,
- Impulser la révision des zonages notamment en relation avec les démarches liées à l'urbanisme ; accompagner le déroulement des schémas directeurs d'élimination de matières de vidange et promouvoir la mise en œuvre des solutions proposées par ces schémas,
- Etudier la faisabilité du regroupement de services.

Dépenses liées à la mission

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **3 967 €**.

Annexe ANC - 2 : Annexe financière de la mission ANC 3

Réseau local de techniciens en ANC

1 / Préparation et organisation d'une réunion regroupant tous les SPANC du département (Annexe ANC - 5)

→ Jours ETP nécessaires à la réalisation de la mission : **3 jours**

2 / Réalisation du compte rendu de la réunion / recherche analyse des données collectées (Annexe ANC - 6)

→ Jours ETP nécessaires à la réalisation de la mission : **4 jours**

Recherche de réponses à des questions diverses posées au cours de l'année par les techniciens SPANC

→ Jours ETP nécessaires à la réalisation de la mission : **3 jours**

Programme prévisionnel

Cette mission sera mise en œuvre pour la troisième année à la MAGE en 2016 (Line DELRIEU). Les missions qui seront réalisées seront les suivantes :

- ANC3 - Création et animation d'un réseau départemental de techniciens SPANC (1 réunion annuelle).
- ANC2 - Recueil de données et réalisation d'une synthèse départementale sur l'ANC

Année 2016 - prévisionnel

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Type de mission	Code Agence	Nombre jours		Budget alloué		Subvention escomptée	
ANIMATION TERRITORIALE	AN - ANC3	10	10	3 290 €	3 290 €	50%	1 645 €
ASSISTANCE TECHNIQUE	AT - ANC1	0	0	0 €	0 €	50%	0 €
ACQUISITION ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE	AC - ANC2	10	10	3 290 €	3 290 €	50%	1 645 €
EXPERTISE TECHNIQUE	EX - ANC4	0	0	0 €	0 €	50%	0 €
COMMUNICATION	CO - ANC5	0	0	0 €	0 €	50%	0 €
HORS CONVENTION		0	0	0 €	0 €	50%	0 €
		20		6 580 €		50%	3 290 €

Annexe ANC – 7 et 8 : Annexes financières prévisionnelles ANC 2 et ANC3 2016

Annexe ANC – 9 : Attestation de non récupération de la TVA 2015



I GÉNÉRALITÉS

I ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I EAU POTABLE

Assistance Technique

Codification agence : Mission AEP - AT

Contenu de la mission

- **Aide à la mise en place des périmètres de protection.** Appui à l'élaboration des dossiers techniques, appui méthodologique aux collectivités pour l'engagement et le suivi des procédures de protection. **AT – P1**
- **Conseils et suivi de la mise en œuvre effective de la protection des captages.** Coordination avec les services de l'ARS sur les captages à examiner, visites et conseils sur l'entretien des captages et l'application des prescriptions de la DUP. **AT – P2**
- **Appui à la réalisation du suivi des débits d'étiage des ressources jugées comme stratégiques et/ou représentatives pour l'AEP du département.** Mettre en place et organiser avec les maîtres d'ouvrage les mesures de débits d'étiage de sources et/ou le suivi des niveaux piézométriques de forages, recueillir et mettre à disposition des partenaires les données du suivi de ces points. **AT – P3**

Dépenses liées à la mission AEP - AT

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **24 902 €**.

Annexe AEP - 1 : Annexe financière de la mission AEP - AT

Aide à la mise en place des périmètres de protection

Codification agence : Mission AEP – AT – P1

Cette mission s'est traduite en 2015 par (Annexe AEP – 2) :

- **l'élaboration de dossiers préalables à la définition des périmètres de protection des captages** sur 2 UGE correspondant à **2 points de prélèvement** (captages, sources ou forages) ;
- **une visite** avec un hydrogéologue agréé pour la mise en place des périmètres de protection ;
- **6 réunions** d'animation sur les démarches de mise en conformité réglementaire de la protection des captages d'eau potable identifiés comme devant être pérennisés ;
- **l'accompagnement des collectivités dans le suivi des procédures** de protection de captages en cours ;

En 2015, **aucun dossier** n'a été financé par le Département. En effet, le Conseil départemental a décidé de financer uniquement les opérations portées par des structures intercommunales ce qui a contribué à limiter les besoins exprimés.

Cette activité a représenté **40 journées** en 2015.

Conseils et suivi de la mise en œuvre effective de la protection des captages

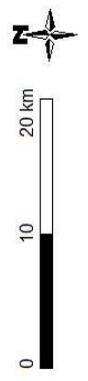
Codification agence : Mission AEP – AT – P2

Cette mission s'est traduite en 2015 par :

- **9 visites** conseil correspondant à **32 points de prélèvement** (captages, sources ou forages) pour assurer le respect des prescriptions de la DUP de protection des captages.
- **1 état des applications des DUP et des réalisations des travaux** sur 19 UGE - **100 points de prélèvement** (captages, sources ou forages), réalisé à la suite d'une enquête téléphonique auprès des UGE concernées.

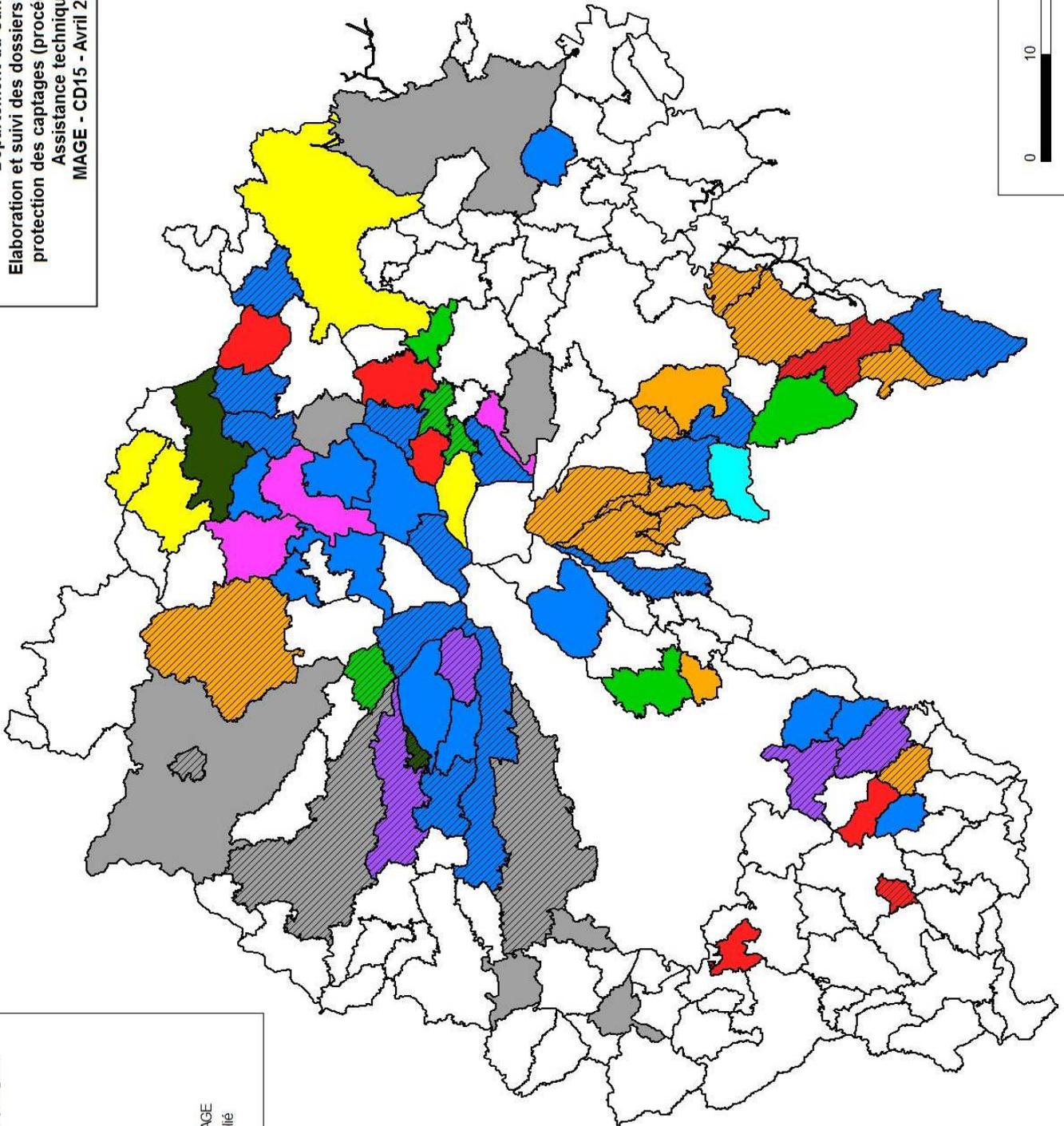
Cette activité a représenté **20 journées** en 2015.

Annexe AEP - 3 : Visites conseils périmètres DUP



Suivi des protections de captages

- Dossier élaboré en 2007
- Dossier élaboré en 2008
- Dossier élaboré en 2009
- Dossier élaboré en 2010
- Dossier élaboré en 2011
- Dossier élaboré en 2012
- Dossier élaboré en 2013
- Dossier élaboré 2014
- Dossier élaboré en 2015
- Dossier suivi mais non élaboré par la MAGE
- Procédure terminée : arrêté de DUP publié



Appui à la réalisation du suivi des débits d'étiage des ressources jugées comme stratégiques et/ou représentatives pour l'AEP du département

Codification agence : Mission AEP – AT – P3

Cette mission s'est traduite en 2015 par :

- l'envoi d'un protocole de mesure de débits pour inciter les collectivités à réaliser une mesure de débit et de température de chacune de leurs ressources une fois par mois.
- la saisie des mesures de débits réalisées ponctuellement par les collectivités.
- l'identification de 37 ressources suivies mensuellement sur le département.
- la saisie des mesures de débits réalisées mensuellement par certaines collectivités.

Cette activité a représenté 15 journées en 2015.

Bilan de l'exercice 2015

Le programme 2015 des actions des missions :

- ✓ AT-P1 n'a pas été réalisé dans sa totalité (2 captages concernés par un dossier préalable pour 15 prévus, soit 13 % du prévisionnel) ;
- ✓ AT-P2 a été réalisé dans sa totalité (32 points de prélèvements concernés sur les 15 prévus, soit 213 % du prévisionnel) ;
- ✓ AT-P3 a été réalisé dans sa totalité (37 ressources ont été identifiées et sont suivies mensuellement sur les 20 points de prélèvements prévus, soit 185 % du prévisionnel).

Acquisition et diffusion de la connaissance

Codification agence : Mission AEP - AC

Contenu de la mission

- **Recueil, actualisation et analyse des données relatives aux opérations de lutte contre les fuites de réseaux et aux démarches de gestion patrimoniale et saisie des données**
Connaissance des réseaux, audit de patrimoine, inventaire détaillé, diagnostics de réseaux, pose de compteurs généraux, sectorisation, recherche de fuites, plans d'actions, gestion patrimoniale,... **AC – ECO 1**
- **Actualisation et analyse des données relatives aux systèmes AEP et à leur gestion pour alimenter et organiser la réflexion sur la rationalisation des captages.** Examiner le fonctionnement des ouvrages de production et d'adduction d'AEP et diagnostiquer des anomalies de conception et d'exploitation, Recueil et saisie des données relatives aux ouvrages de prélèvement, de traitement et d'adduction AEP, les données recueillies permettant d'améliorer et de compléter les bases de données de l'Agence (captages, unités traitement) issues de la mise en cohérence des données SISE EAU, des données BSS et des données de l'Agence. **AC – RA1**
- **Suivi et saisie des informations relatives aux programmes de travaux à mettre en œuvre ou en cours dans le cadre des schémas locaux et départementaux.** **AC – RA2**

Dépenses liées à la mission AEP - AC

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **41 171 €**.

Annexe AEP - 4 : Annexe financière de la mission AEP-AC

Recueil, actualisation et analyse des données relatives aux opérations de lutte contre les fuites de réseaux et aux démarches de gestion patrimoniale et saisie des données

Codification agence : Mission AEP – AC – ECO1

Cette mission consiste à rassembler les éléments de connaissance des réseaux à partir de diagnostics de réseaux, de recherche de fuites...

En 2015, la MAGE a consacré **110 jours** de travail à la réalisation de cette mission, répartis comme suit :

Mission AC – ECO1		
UGE concernée	actions réalisées	Nombre de jours
	Réorganisation arborescence pour gestion patrimoniale et cahier des charges SIG	18
	Rédaction de fiches terrain et mise en page cartes	27
SI Bertrande et Saint-Martin-Cantalès	Assistance technique pour la cartographie du réseau et la mesure de rendement – Essai mise en œuvre cahier des charges départemental données SIG	29
Saint-Clément	Assistance technique pour la cartographie du réseau - Essai mise en œuvre cahier des charges départemental données SIG	13
Saint-Martin-Valmeroux	Formation Atlas Cantal et cartographie réseau	4
Neussargues-Moissac	Récupération de données de réseaux et saisie	2,5
Fournoulès	Récupération de données de réseaux et saisie	0,5
Chavagnac	Récupération de données de réseaux et saisie	0,5
PLPDE Montsalvy	Récupération de données de réseaux et import	3,5
Prunet	Récupération de données de réseaux et import	2
Chalvignac	Récupération de données de réseaux et import	0,5
PLPDE Saint-Flour-Planèze	Récupération de données de réseaux et import	6
Oradour-Sainte-Marie	Récupération de données de réseaux et import	1,5
Saint-Julien-de-Toursac	Récupération de données de réseaux et saisie	1
Mauris	Récupération de données de réseaux et import	1
Total Mission AC – ECO1		110

Actualisation et analyse des données relatives aux systèmes AEP et à leur gestion pour alimenter et organiser la réflexion sur la rationalisation des captages

Codification agence : Mission AEP – AC – RA1

Cette mission consiste à l'élaboration et au suivi d'une base de données départementale sur les ressources et les systèmes d'alimentation en eau potable.

Cette base de données AEP est la plus complète du département et la mieux actualisée : elle rassemble et met en relation des informations d'origines différentes (services de l'Etat, données communales, données MAGE, données d'études diagnostiques, plans des travaux projetés et réalisés). Le Conseil départemental a donc décidé de mettre la base de donnée AEP et le SIG (cartographie) à disposition des services administratifs et des UGE pour ce qui les concerne.

Concernant cette mission, l'activité de la MAGE consiste notamment en une :

- ✓ Caractérisation technique et localisation sur SIG des différents ouvrages de captage et de distribution (points de prélèvements, réservoirs, réseaux, stations de traitements) : recueil et vérification des données existantes, reconnaissance terrain avec le gestionnaire, localisation GPS, saisie informatique de plans existants....
- ✓ Caractérisation quantitative et qualitative des ressources prélevées et mises en réseaux : suivi des débits, comptages de production et de distribution, appréciation des performances des réseaux, saisie informatique des relevés de terrain...

Par ailleurs, la MAGE complète ces données par une caractérisation de la situation administrative des captages (autorisation et protection), à travers le recueil, l'analyse et la gestion informatique des documents de base existants (arrêtés de DUP, rapports hydrogéologiques, rapports techniques préalables...).

En 2015, la MAGE a consacré **14 jours** de travail à la réalisation de cette mission, répartis comme suit :

Mission AC – RA1		
UGE concernée	actions réalisées	Nombre de jours
Lavastrie	MAJ des tracés des périmètres de protection des captages	1
Ensemble du	Données périmètres de protection des captages pour ERDF,	2

département	SNCF et 1PACT-ECO	
SI Lugarde-Marchastel	import données captages	1
Brezons, Gourdièges, Cézens, Oradour, Pierrefort, Cussac	MAJ des tracés des périmètres de protection des captages	3
Saint-Martin-Valmeroux	import plan récolement captages	2
Ensemble du département	MAJ sources département	2
Ensemble du département	MAJ n°BSS BRGM	3
Total Mission AC – RA1		14

Le travail de création et de mises à jour des données géographiques est consultable sur le site :

<https://atlas.cantal.fr/V4/kernel/index.php>

- ✓ Nom d'utilisateur : adourgaronne
- ✓ Mot de passe : SK63wI02

La MAGE développe et met à jour sa base de données Eau Potable via Access.

Le lien entre le site <https://atlas.cantal.fr/V4/kernel/index.php> et cette base de donnée est mis à jour 1 fois par an.

Les mises à jour de la base de données et du SIG ont été réalisées suite à des visites de terrain ou des réunions en mairie. Pour certaines UGE, un compte rendu de réunion ou de visite de terrain est disponible, pour les autres, les données collectées ont directement été intégrées dans la base de données et dans le SIG.

Suivi et saisie des informations relatives aux programmes de travaux à mettre en œuvre ou en cours dans le cadre des schémas locaux et départementaux

Codification agence : Mission AEP – AC – RA2

Il s'agit de créer et de mettre à jour un tableau de bord permettant le suivi des opérations prévues à l'issue des Plans Locaux de Production et de Distribution d'Eau Potable et des Diagnostics d'AEP communaux ou syndicaux.

En 2015, la MAGE n'a consacré **aucune journée** à la réalisation de cette mission.

Bilan de l'exercice 2015

Le programme 2015 des actions de la mission AEP - AC a été réalisé dans sa quasi-globalité (93 % du prévisionnel). Ce constat s'explique par la vacance de poste en début d'année, avant l'arrivée de Laure-Lise Coudert en avril 2015.

Animation Territoriale

Codification agence : Mission AN

Contenu de la mission

- **Promouvoir la mise en place des périmètres de protection réglementaire et la délimitation des aires d'alimentation des captages.** Animation et information des responsables élus sur les enjeux, les obligations et les moyens de protection des captages et des ressources, établissement et suivi d'un tableau de bord de l'avancement de la protection de ces actions à l'échelle départementale. **AN – P1**
- **Sensibiliser les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires à la connaissance des aquifères et les inciter à mettre en place un suivi quantitatif et/ou qualitatif de leur(s) ressource(s).** Priorisation des ressources à suivre selon les difficultés rencontrées d'ordre quantitatif et qualitatif, visite des sites et explication de la démarche en vue de son appropriation par les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires du service (fontainiers), valorisation et explication des synthèses hydrogéologiques départementales. **AN – P2**
- **Encourager les économies d'eau et la lutte contre les fuites des réseaux.** Organiser des sessions de formation, d'informations, de sensibilisation et d'échanges à l'attention des fontainiers et des maîtres d'ouvrage en coordination avec les partenaires, notamment le CNFPT, promotion et explication des guides de bonnes pratiques (ex guide sur le descriptif inventaire détaillé des réseaux...) et des documents de référence (ex cahier des charges type...). **AN – ECO 1**
- **Promotion de la mutualisation de moyens et de la structuration intercommunale.** Initier et faciliter la concertation entre les collectivités et entre les différents partenaires, favoriser l'émergence et la réalisation d'études visant la rationalisation des systèmes AEP (réalisation de schémas locaux AEP, scénarios structurants...). **AN – RA 1**
- **Animer et promouvoir la mise en œuvre des préconisations proposées par le schéma départemental d'alimentation en eau potable et par les schémas locaux.** **AN – RA 2**
- **Créer, organiser et animer un réseau de fontainiers et/ou de maîtres d'ouvrage visant à assurer une mission d'information et de sensibilisation et à faciliter les échanges entre**

collectivités. Organiser des sessions de formation, d'information et de sensibilisation et d'échanges à l'attention des fontainiers et des maîtres d'ouvrage en coordination avec les partenaires, notamment le CNFPT, promotion et explication des guides de bonnes pratiques et des documents de référence (ex carnet sanitaire...), inciter et conseiller les maîtres d'ouvrages pour le remplissage du rapport du maire (RPOS). **AN – RA 3**

Dépenses liées à la mission AEP - AN

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **57 440 €**.

Annexe AEP - 5 : Annexe financière de la mission AEP - AN

Promouvoir la mise en place des périmètres de protection réglementaire et la délimitation des aires d'alimentation des captages

Codification agence : Mission AEP – AN – P1

Cette mission se traduit par :

- ➔ l'animation et l'information des responsables élus sur les enjeux, les obligations et les moyens de protection des captages et des ressources ;
- ➔ l'établissement et le suivi d'un tableau de bord de l'avancement de la protection des captages à l'échelle départementale.

Cette activité a représenté **10 journées** en 2015.

Sensibiliser les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires à la connaissance des aquifères et les inciter à mettre en place un suivi quantitatif et/ou qualitatif de leur(s) ressource(s)

Codification agence : Mission AEP – AN – P2

Cette mission se traduit par :

- ➔ la priorisation des ressources à suivre selon les difficultés rencontrées d'ordre quantitatif et qualitatif ;
- ➔ la visite des sites et explication de la démarche en vue de son appropriation par les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires du service (fontainiers) ;
- ➔ la valorisation et l'explication des synthèses hydrogéologiques départementales.

Cette activité a représenté **13 journées** en 2015.

Encourager les économies d'eau et la lutte contre les fuites des réseaux

Codification agence : Mission AEP – AN – ECO1

Cette mission se traduit par :

- ➔ l'organisation de sessions de formations, d'informations, de sensibilisation et d'échanges à l'attention des fontainiers et des maîtres d'ouvrage en coordination avec les partenaires, notamment le CNFPT ;
- ➔ la promotion et l'explication des guides de bonnes pratiques et des documents de référence.

Cette activité a représenté **17 journées** en 2015 d'échanges et de participation avec l'Association des Maires de France (AMF) pour organiser des réunions d'informations à destination des élus sur « les enjeux de l'eau potable – qualité de l'eau et protection de la ressource » et « la connaissance et la gestion patrimoniales des réseaux d'eau ».

Promotion de la mutualisation de moyens et de la structuration intercommunale

Codification agence : Mission AEP – AN – RA1

Cette mission consiste à :

- ➔ initier et faciliter la concertation entre les collectivités et entre les différents partenaires,
- ➔ favoriser l'émergence et la réalisation d'études visant la rationalisation des systèmes d'AEP.

Cette activité a représenté **1 journée** en 2015 avec :

- la participation à la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable du secteur de Pleaux.

Animer et promouvoir la mise en œuvre des préconisations proposées par le schéma départemental d'alimentation en eau potable et par les schémas locaux

Codification agence : Mission AEP – AN – RA2

Cette mission correspond à l'animation et au suivi des plans locaux de production et de distribution d'eau potable en cours de réalisation ainsi que l'appui à la mise en œuvre des plans locaux achevés.

En 2015, **122 jours** ont été consacrés à la réalisation de cette mission.

Mission AEP – AN – RA2			
Secteur	UGE concernée	Réunions ou visites terrain mise en œuvre plan local	Nombre de jours
1	Vic-sur-Cère	Réflexion interconnexion Olmet-Aris	3
1	Vic-sur-Cère	By-pass réservoir Bourg	1
3	Brezons	Prospection nouvelle ressources	2
4	Virargues	Problèmes bactériologie – réflexion solutions	4
4	Albepierre-Bredons	Diagnostic réseau La Molède	3
5	Molèdes	Réflexion AEP	1
6	SM Puy-Mary	Alimentation en eau du Col de Serre	0,5
8	Ladinhac	Réunion traitement chloration-neutralisation	1
8	Prunet	Diagnostic AEP – réunion	0,5
8	Teissières-les-Bouliès	Réunion captages-traitement	4
9	Saint-Hippolyte	Réflexion AEP	6
10	Chalvignac	Diagnostic AEP	1

10	SI Font-Marilhou	Diagnostic AEP	0,5
10	SI Région de Mauriac	Diagnostic AEP – phase 1	0,5
14	Entente intercommunale de la Planèze de Saint-Flour	Rencontres avec les collectivités et CR	5
		Réception compteurs Saint-Flour	7
		Réunion phase 1	8
		Réunions avec les collectivités	28
		Réunion calage scénarios phase 2	5
14	Vieillespesse	Tests fluorescéine sur captages	4
15	CABA	Schéma AEP	1
17	Marcolès	Visite réservoirs et source rougeâtre	8
17	Saint-Mamet	Diagnostic AEP - proposition travaux	1
18	Boisset	réception travaux compteurs	6
18	Mauris	Diagnostic AEP – réunion lancement	2
		Diagnostic AEP	2
19	Communauté de communes Pays de Montsalvy	Réunion phase 1	2
		Correction rapport phase 1 et 2	5
		Réunion de phase 2 et correction rapport phase 2	9
	Ensemble département	Etude eau-assainissement fusion Communautés de communes	1
Total Mission AEP – AN – RA2			122

Créer, organiser et animer un réseau de fontainiers et/ou de maîtres d'ouvrage visant à assurer une mission d'information et de sensibilisation et à faciliter les échanges entre collectivités

Codification agence : Mission AEP – AN – RA3

Cette mission consiste à :

- ➔ organiser des sessions de formation, d'information, de sensibilisation et d'échanges à l'attention des fontainiers et des maîtres d'ouvrage en coordination avec les partenaires, notamment le CNFPT ;
- ➔ promouvoir et expliquer les guides de bonnes pratiques et les documents de référence ;
- ➔ inciter et conseiller les maîtres d'ouvrage pour le remplissage du rapport du maire (RPOS).

Cette activité a représenté **10 journées** en 2015 avec l'élaboration d'un carnet d'exploitation eau potable type et la réalisation de carnets personnalisés pour les collectivités qui en ont fait la demande.

Mission AN – RA3	
UGE concernée	Nombre de jours
Carnet d'exploitation AEP type	2
Saint-Urcize	1
Coren	1
Anglards-de-Saint-Flour	1
Cros-de-Ronesque	1
Laurie	1
Marcolès	1
Saint-Jacques-des-Blats	1
Thiézac	1
Total Mission AC – ECO1	10

Bilan de l'exercice 2015

Le programme 2015 des actions de la mission AEP - AN a été réalisé dans sa globalité (113 % du prévisionnel). Ce constat témoigne d'une toujours très forte sollicitation des collectivités locales :

- pour l'accompagnement et le suivi des PLPDE en cours de réalisation,
- pour la mise en œuvre des actions préconisées par les PLPDE achevés.

Cette forte sollicitation des collectivités est directement liée aux récentes évolutions du contexte technique et réglementaire en matière d'eau :

- Augmentation de la pression réglementaire : une mauvaise qualité d'eau pouvant bloquer l'urbanisme d'un secteur.
- Renforcement des conditions d'éligibilité aux aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau (protection des captages exigée, performances de réseaux correctes, conditions d'exploitation minimum demandées...).

Activités Diverses - Eau Potable

Codification agence : Hors convention

Une partie des activités de la MAGE n'entre pas dans le champ des missions conventionnées :

- Formation techniques professionnelles Eau potable
- Etude des dossiers de demande de subventions AEP (programme d'aides CG)
- Animation scolaires (collèges, lycées, BTS, école supérieure),
- Diverses réunions techniques concernant des thématiques AEP (intra-service, inter-services, Etat, Agence de l'Eau, autres Conseils Généraux prestataires techniques, SAGE...)

Formations professionnelles 2015

Alexis RUELLE a effectué **5 jours** de stage « Recherche de fuites et de canalisations enterrées » en septembre 2015.

Laure-Lise COUDERT a effectué **5 jours** de stage « Diagnostic de l'alimentation en eau potable – petites et moyennes collectivités » en septembre 2015.

Yannick LEMASQUERIER a effectué **5 jours** de stage « Amélioration du rendement de réseau : stratégie et organisation » en mai 2015.

Cela a représenté **15 jours** d'activité pour les techniciens.

Avis technique sur les dossiers de demandes d'aide 2015

La MAGE émet un avis technique à l'instruction des dossiers de demandes d'aides des collectivités concernant les travaux d'alimentation en eau potable. Cela a représenté **38 avis**, correspondant à environ **19 jours** d'activité pour les techniciens sur l'ensemble de l'année 2015.

Pour information, le montant total des subventions accordées en septembre 2015 au titre du programme d'aide AEP du Conseil départemental :

- **241 416 €** concernant des travaux d'AEP (interconnexions, réfection d'ouvrages, traitement...)

- 33 092 € concernant des études d'AEP (diagnostics, recherches en eau par forages...).

Réunions techniques diverses AEP

La MAGE participe également à des activités diverses liées à la thématique de l'eau potable et à la vie du service :

- Rapport d'activité MAGE 2014 (*15 jours pour pour la partie AEP*)
- Réunions de service MAGE
- Rendez-vous commerciaux
- Réunions suivi travaux AEP
- Visites terrain diverses

Cela a représenté environ 20 jours d'activité pour les techniciens.

Bilan de l'exercice 2015

Globalement les Activités Diverses « Eau Potable » ont représenté environ 55 jours d'activité pour les techniciens de la MAGE en 2015.

Programme départemental d'amélioration des connaissances sur les ressources en eau

Codification agence : Hors convention

Lancement d'une deuxième tranche sur le secteur des hautes vallées de la Maronne et de la Bertrande

Dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable validé en février 2007, le Conseil Général a notamment décidé d'engager un programme pluriannuel d'amélioration de la connaissance sur les ressources en eau du Cantal.

Lors de sa réunion des 16 et 17 décembre 2010, le Conseil Général a décidé d'engager une deuxième tranche de ce programme sur le secteur de Pleaux-Ally-Salers, en cohérence avec les conclusions du plan local de production et de distribution de l'eau potable.

Suite à la réunion des 22 et 23 décembre 2012 où le Conseil Général avait décidé de reporter à 2013 l'engagement de ce programme, il a été proposé aux collectivités concernées de créer une entente intercommunale pour conduire une étude d'identification et de caractérisation des ressources en eau potable des hautes vallées de la Maronne et de la Bertrande.

Cette démarche a été également proposée aux collectivités voisines de la Corrèze qui connaissent des problèmes analogues de manque d'eau.

Rappel du contexte de l'étude et problématiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable du Cantal, un Plan Local de Production et de Distribution de l'eau potable a été réalisé en 2009 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Salers.

L'état des lieux de cette étude a notamment montré que plusieurs collectivités avaient des problèmes d'ordre qualitatif et/ou quantitatif. En particulier, des manques d'eau en période de pointe sont observés sur certaines collectivités du secteur de Pleaux (SI d'Ally-Escorailles-Brageac, Pleaux, Barriac-les-Bosquets...), malgré une gestion des réseaux correcte et des rendements de réseaux satisfaisants.

En outre, l'exploitation des prises d'eau sur la Maronne (exploitée par la commune de Pleaux) et sur l'Auze (exploitée par le syndicat des eaux d'Ally-Escorailles-Brageac) ne permettent plus le respect des débits réservés en période d'étiage. Cela entraîne donc un risque de dégradation du milieu aquatique. Par ailleurs, les équipements de traitement de l'eau brute de la Maronne souffrent d'insuffisance technique à l'origine de problèmes sanitaires récents. En conséquence, le Plan Local préconise l'exploration de nouvelles ressources dans des secteurs de contexte hydrogéologique favorable, susceptibles de régler durablement ces problèmes et de conforter l'organisation locale du service d'alimentation en eau potable.

Dans le département de la Corrèze, des problèmes analogues de manque d'eau se posent aux collectivités voisines de ce territoire de la Xaintrie (Saint-Privat, Saint-Julien-aux-Bois, Darazac, Auriac, Bassignac-le-Haut, Saint-Cirgues-la-Loutre, Rilhac-Xaintrie, Hautefage, Saint-Geniez-ô-Merle, Servières-le-Château). Celles-ci ont étudié un premier scénario technique très coûteux de transfert d'eau à partir de la rivière Dordogne.

En vue de rechercher une réponse globale à la problématique d'alimentation en eau potable de l'ensemble de ce territoire de la Xaintrie, à cheval sur les 2 départements, le Conseil Général du Cantal, en concertation avec celui de la Corrèze et avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, propose d'accompagner les collectivités dans un programme d'exploration de nouvelles ressources, en amont, dans les zones de dépôts glaciaires aquifères des hautes vallées de la Maronne et de la Bertrande, où le contexte hydrogéologique favorable mais peu connu, pourrait contribuer à répondre aux problèmes et conforter l'organisation locale du service d'alimentation en eau potable.

Sur cette base, le Conseil Général du Cantal a établi le programme d'un projet d'étude visant l'identification et la caractérisation des potentialités aquifères de ces alluvions glaciaires. Ce programme intègre :

- la caractérisation et les capacités d'exploitation des aquifères des vallées de la Maronne, en aval du forage de Salles dans la zone de sédiments glaciaires jusqu'au niveau du bourg de Sainte-Eulalie, et de la Bertrande ;
- une évaluation des possibilités de valorisation ou d'extension de l'exploitation du forage de Salles, déjà existant et exploité par la commune de Saint-Martin-Valmeroux dans la vallée de la Maronne.

Dans ce cadre, l'hydrogéologue de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) du Conseil Général du Cantal animera et coordonnera les opérations sur le secteur.

Cette étude d'identification et de caractérisation des ressources en eau potable des hautes vallées de la Maronne et de la Bertrande concerne les collectivités suivantes :

- | | | |
|---|---|---------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Barriac-les-Bosquets,➤ Chaussenac,➤ Pleaux,➤ Sainte-Eulalie,➤ Saint-Martin-Valmeroux,➤ Syndicat d'alimentation en eau potable Ally-Escorailles-Brageac ; | } | Département du Cantal |
| <ul style="list-style-type: none">➤ Auriac,➤ Hautefage,➤ Saint-Geniez-ô-Merle,➤ Servières-le-Château,➤ Syndicat des eaux du Puy du Bassin. | } | Département de la Corrèze |

Les **besoins du secteur Cantal** sont évalués à **1 200 m³/j** avec la suppression des 2 prises d'eau en rivières (Auze et Maronne) et conservation des captages Maissac et Montplaisir.

Les **besoins du secteur Corrèze** sont évalués à **2 500 m³/j** si suppression de l'ensemble des ressources actuelles ou **1 500 m³/j** si conservation de l'ensemble des captages et abandon de la prise d'eau sur la Glane.

Les besoins du secteur sont donc estimés à 3 700 m³/j (2 700 m³/j au minimum).

Une meilleure connaissance des potentialités aquifères de ce secteur permettrait, en cas de succès de l'opération, d'engager une réflexion d'ensemble pour :

- éliminer les prises d'eau en rivière dont l'exploitation actuelle est incompatible avec le débit réservé,
- sécuriser l'approvisionnement en eau,
- réduire le nombre de captages anciens devant être mis en conformité en ne conservant et en ne protégeant que les captages absolument nécessaires.

Une première consultation a été lancée en janvier 2014. Suite aux renouvellements des équipes municipales et syndicales lors des élections de mars 2014, les élus concernés par l'étude ont souhaité informer les nouveaux élus de la démarche et les associer au choix du prestataire pour la réalisation de l'étude. Une deuxième consultation a donc été lancée en juillet 2014.

A l'issue de l'analyse des offres, c'est le groupement de bureaux d'études CPGF HORIZON / ERM qui a été retenu.

L'étude a été lancée en janvier 2015. A la suite des études préalables (études bibliographiques et analyse géo-structurale) sur le secteur d'étude, les sites les plus favorables à la prospection géophysique ont été

déterminés. Douze sites ont été retenus et hiérarchisés (7 sur la vallée de la Maronne et 5 sur la vallée de la Bertrande).

Au vu des problèmes d'autorisation de passage sur les parcelles, la prospection géophysique a été menée sur 10 sites (5 sur la vallée de la Maronne et 5 sur la vallée de la Bertrande).

Cette campagne a permis de dégager des informations sur les caractéristiques des formations alluviales et fluvio-glaciaires des deux vallées et de proposer l'emplacement de dix sondages.

Des difficultés pour obtenir les autorisations de passage et d'occupation temporaire sur les parcelles pour réaliser les sondages sont apparues. Fin 2015, les négociations étaient toujours en cours.

Dépenses liées à cette mission en 2015

Le montant des dépenses liées à cette mission est de **8 301 €**.

Annexe AEP - 6 : Annexe financière de la mission AEP - HC

Bilan de l'exercice 2015

En 2015, la chargée de mission Ressource en Eau a consacré **25 jours** à cette mission.

Programme prévisionnel

Le nouvel accord cadre de partenariat CG / agence diversifie les missions éligibles aux aides financières de l'agence. En 2016, la MAGE propose de réaliser les missions suivantes :

➤ **Animation territoriale AN**

- P1 - Établir et suivre un tableau de bord de l'avancement de la protection à l'échelle départementale (liste exhaustive des captages ou liste de priorités départementales)
- P2 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires à la connaissance des aquifères en les incitant à mettre en place un suivi quantitatif et/ou qualitatif de leur(s) ressource(s) – envoi d'un courrier annuel aux collectivités gestionnaires et synthèse des résultats
- ECO1 - Encourager les économies d'eau et la lutte contre les fuites des réseaux en organisant des sessions de formations, d'informations, de sensibilisation et d'échanges à l'attention des fontainiers et des maîtres d'ouvrage – 1 session de formation prévue avec CNFPT
- RA1 - Favoriser l'émergence et la réalisation d'études visant la rationalisation des systèmes d'AEP
- RA2 - Animer et promouvoir la mise en œuvre des préconisations proposées par le schéma départemental d'alimentation en eau potable et par les schémas locaux – animation des plans locaux de Condat, Montsalvy et Saint-Flour

➤ **Assistance technique AT**

- P1 -Aide à la mise en place des périmètres de protection – procédure initiée pour 15 captages
- P2 - Conseils et suivi de la mise en œuvre effective de la protection des captages – visites de terrain sur 15 captages après DUP
- P3 - Appui à la réalisation du suivi des débits d'étiage de ressources jugées comme stratégiques et/ou représentatives pour l'AEP du département – mise en place d'un réseau départemental de ressources et réalisation de bulletins hydrogéologiques trimestriels

➤ **Acquisition et diffusion de données** AC

- ECO1 -Recueil, actualisation et analyse des données relatives aux opérations de lutte contre les fuites de réseaux et aux démarches de gestion patrimoniale et saisie des données – alimentation du SIG et de la base de données départementale
 - RA1 - Actualisation et analyse des données relatives aux systèmes d'AEP et à leur gestion pour alimenter et organiser la réflexion sur la rationalisation des captages - alimentation du SIG et de la base de données départementale dans le cadre des plans locaux eau potable animés par la MAGE
- **Hors convention / amélioration connaissance** : accompagnement d'une opération de recherche en eau sous maîtrise d'ouvrage locale dans le secteur des hautes vallées de la Maronne et de la Bertrande

Année 2016 - prévisionnel

EAU POTABLE

Type de mission	Code Agence	Nombre jours		Budget alloué		Subvention escomptée	
ANIMATION TERRITORIALE	AN - P1	10	173	3 320 €	57 440 €	50%	28 720 €
	AN - P2	13		4 316 €			
	AN - ECO1	17		5 644 €			
	AN - RA1	1		332 €			
	AN - RA2	122		40 507 €			
	AN - RA3	10		3 320 €			
ASSISTANCE TECHNIQUE	AT - P1	40	75	13 281 €	24 902 €	50%	12 451 €
	AT - P2	20		6 640 €			
	AT - P3	15		4 980 €			
ACQUISITION ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE	AC - ECO1	110	124	36 522 €	41 171 €	50%	20 585 €
	AC - RA1	14		4 648 €			
	AC - RA2	0		0 €			
EXPERTISE TECHNIQUE	EX - AEP	0	0	0 €	0 €	50%	0 €
COMMUNICATION	CO - AEP	0	0	0 €	0 €	50%	0 €
HORS CONVENTION		25	25	8 301 €	8 301 €	0%	0 €
		397		131 813 €		47%	61 756 €

Annexes AEP – 7 et 8 : Attestations de non récupération de la TVA 2015 et 2016

Chaque jour à vos côtés



Conseil départemental du Cantal

28 Avenue Gambetta – 15 015 AURILLAC Cedex
Tél : 04 71 46 20 20 – Fax : 04 71 46 21 42
cantal.fr